

Rappel : Nous, travailleurs d'Airbus appartenons au secteur professionnel de la Métallurgie. Tous les salariés de la métallurgie ont des droits spécifiques à leur métier définis dans les conventions collectives (Général, Cadres et Ingénieurs, régionale...). Elles se sont construites par la négociation et la lutte sociale.

Après s'être attaqué au code du travail, à l'assurance chômage, à nos retraites, l'UIMM (*Syndicat patronal de la métallurgie*) voudrait profiter de la crise sanitaire et du climat anxigène résultant, pour poursuivre la destruction de notre modèle social, via la casse de nos conventions collectives de la métallurgie.

L'UIMM voudrait solder rapidement 4 années d'âpres négociations avec un passage en force, pour mettre à la signature au 1^{er} trimestre 2021 la globalité des textes mise en réserve. Les patrons rayeraient un siècle de construction de droits et conquises sociales constituant toutes les garanties collectives que tous les employeurs de la métallurgie doivent respecter.

Il s'agit, du temps de travail, des classifications, des rémunérations, des conditions et de la santé au travail, de la formation professionnelle, de l'évolution de carrière etc... tout ce qui fait les conditions de vie au travail.

Voilà les enjeux et voici pourquoi l'UIMM n'hésite pas à qualifier cette négociation de « **rupture sociétale** » autrement dit **avoir un dispositif conventionnel non contraignant pour les entreprises, détruisant les conquises sociales des salariés et permettant aux entreprises de verser plus de dividendes à leurs actionnaires.**

Jugez par vous-même ! 

Dans les textes mis en réserve il est prévu :

CLASSIFICATIONS

Le classement du poste de travail et non plus du salarié qui l'occupe. Ce qui veut dire :

- Plus d'évolution automatique de carrière.
- La non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquise du salarié.

FIN DES 35 HEURES

De 220 heures supplémentaires maximum par an, il est prévu de passer à 300 heures + 150 heures = 450 heures. Cela reviendrait à travailler 6 jours par semaine sur l'année. **Au revoir l'emploi !**

PRECARISATION A VIE DE L'EMPLOI

Des mesures moins contraignantes et plus de souplesse pour faciliter l'employabilité des salariés précaires et un accord de **contrat de chantier** dans la métallurgie (et aussi dans un accord AIRBUS) qui précarise l'emploi. **C'est ce que l'UIMM appelle « sécuriser les parcours professionnels ».**

REMUNERATIONS EN COURS DE NEGOCIATIONS

L'UIMM en rêve depuis des décennies. Supprimer les différentes primes liées à l'ancienneté et aux conditions de travail en équipes. **Ce qu'ils ont déjà fait pour les salariés de l'automobile.**

STATUT CADRE

La disparition du statut cadre et de ses droits associés. Le forfait jour passera de 218 à 235 jours.

La Direction du groupe AIRBUS ne sera pas en reste et prévoit déjà de renégocier les statuts sociaux des entreprises du groupe pour tenir compte directement des potentiels reculs des accords de convention collective, **en particuliers sur la classification des salariés**. N'hésitez pas à consulter [notre tract](#) « Métallurgie : menaces sur les qualifications et les rémunérations ! » sur les négociations des conventions collectives.

La CGT appelle les salariés d'AIRBUS D&S et filiales à se mobiliser en s'informant et en débattant sur le maintien de nos acquis actuels, en exigeant de nouveaux droits et garanties collectives, pour permettre **une reconquête de l'industrie en France, l'attractivité des métiers de la branche et la création d'emplois stables, qualifiés et bien rémunérés**.

Dans cette perspective, la CGT propose

Pour une reconquête industrielle :

La relocalisation en France des activités stratégiques et des 60 % de nos besoins importés, permettraient la création de milliers d'emplois pour produire là où l'on consomme et favoriser ainsi une politique de circuit court, d'économie circulaire et de création de produits durables et réparables.

Une nouvelle répartition des richesses créées par le travail, pour favoriser des logiques de développement économique et la revalorisation du travail en replaçant l'homme et ses besoins sociaux au centre de la production.

Les aides publiques doivent être liées et conditionnées à la politique économique et sociale des entreprises et à ses résultats. Les 200 Milliards d'euros d'aides publiques versés tous les ans aux entreprises doivent avant tout servir **l'emploi** et le **progrès social**.

Pour une Convention Collective de progrès social :

- **Une grille hiérarchique unique des salaires** avec comme point de départ un salaire minimum de 1 800 euros et un seuil d'accueil prenant en compte les diplômes et la formation professionnelle.
- **L'évolution de carrière avec garantie tous les 4 ans** d'un changement de la classification et revalorisation du salaire.
- **La prime d'ancienneté** de 1% par année de présence basée sur le salaire réel du salarié.
- **La réduction du temps de travail** pour **travailler tous** et mieux :
 - ✓ Les forfaits jours à 200 jours par an avec maintien des 30 % de majoration sur les salaires minimaux
 - ✓ 32 heures par semaine pour les salariés mensuels

Faire respecter ses droits et en conquérir de nouveaux

ENSEMBLE, PLUS FORT !

De nombreux salariés à AIRBUS et à AIRBUS D&S se tournent actuellement vers la CGT. Vous aussi, faites le geste juste et utile,

Syndiquez-vous à la CGT

Contact Toulouse: cgt_tlse@airbus.com

Contact Région Parisienne: cgt_elt@airbus.com

Site internet : astrium.reference-syndicale.fr

